

Prime à la rénovation de façades

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine, La Madeleine soutient les démarches de rénovation de façade.

Cette prime est attribuée aux propriétaires privés individuelles et d'immeubles à usage d'habitation en fonction des travaux réalisés : gommage, rejointoiement, mise en peinture, réfection d'enduit...

Comment en bénéficier ?

Cette aide porte uniquement sur la façade donnant sur la rue, sur une façade visible de la rue ou à l'angle de deux voies.

Le ravalement de façade est soumis à une déclaration préalable.

À télécharger

Fichier

[Restauration de façade, mode d'emploi \(.pdf - 12.51 Mo\)](#)

Fichier

[Formulaire de demande de prime au ravalement \(.pdf - 145.31 Ko\)](#)

Fichier

[Règlement d'attribution de prime au ravalement et le montant des aides \(.pdf - 164.32 Ko\)](#)